



Nantes, le 2 avril 2019

Communiqué de presse intersyndical

Le Comité avril Technique Spécial Départemental (CTSD) portant sur l'organisation du mouvement (mobilité intra-départementale) des enseignants du premier degré, réuni le 29 mars à l'inspection académique de Loire-Atlantique, s'est conclu par un vote unanime des quatre organisations syndicales présentes (FSU, FO, SGEN-CFDT, UNSA) CONTRE la circulaire proposée par l'Inspecteur d'Académie.

Ce mouvement est une phase essentielle dans la carrière des enseignants qui souhaitent obtenir un poste dans une école choisie. Le département comptant plus de 5000 enseignants dans les écoles primaires publiques, cette phase est administrativement et informatiquement lourde et se prépare un an en amont.

L'annonce tardive du ministère d'un nouveau logiciel national inquiète la profession. Nos organisations nationales ont toutes alerté le ministère à ce sujet.

Les syndicats tirent la sonnette d'alarme pour plusieurs raisons :

- D'abord l'impréparation de l'administration laisse présager de graves dysfonctionnements du serveur informatique : manque de formation du personnel administratif, logiciel non testé avant son ouverture ...
- L'objectif du ministère est d'affecter une majorité d'enseignants à « titre définitif », y compris sur des postes non adaptés à leur formation et/ou très éloignés de leur domicile, ce qui détériorera encore davantage les conditions d'accueil et donc d'apprentissage pour les élèves.

Ce nouveau fonctionnement s'inscrit dans les réformes de l'éducation en cours :

- Réduire les coûts de la fonction publique en supprimant 120 000 postes dont une grande part dans l'administration.
- Simplifier les procédures administratives sans aucun dialogue social et ce quelles qu'en soient les conséquences pour les conditions de travail des enseignants et les apprentissages des élèves.
- Imposer les règles de gestion du ministère sans tenir compte des particularités territoriales.
- Aligner le fonctionnement du premier degré sur celui du second degré en niant les spécificités de chacun (taille des établissements, besoins spécifiques des élèves accueillis en fonction de leur âge ...)

Les représentants du personnel, échaudés par leur expérience, ont très tôt demandé le report de ce mouvement. Leur demande n'a pas été entendue. Lundi 1^{er} avril, le serveur s'est ouvert dans plusieurs départements et de nombreux dysfonctionnements se font déjà connaître : des messages d'erreur rendant impossible son utilisation... Les enseignants restent mobilisés contre la destruction du service public et revendiquent un service public d'éducation de qualité.

La prochaine étape est la validation de la circulaire « mouvement » lors du CTSD reconvoqué le vendredi 5 avril à 14h à l'inspection académique (site Margueritte).